



Je compte sur vos éclaircissements

Par **nkosso**, le **04/09/2015** à **09:21**

bonjour, je suis congolaise (Congo Brazzaville) mariée à pointe-noire avec un français. ma fille et moi sommes arrivés en France le 1er février 2015 avec des visas long séjours "vie privée et familiale". J'ai obtenu mon titre de séjour provisoire le 07 avril 2015 et j'aimerais savoir exactement avant expiration de mon titre de séjour, quels sont les documents à fournir et quand est-ce que je peux faire une autre demande? et aussi est-ce que je dois tenir compte de la date du visa d'entrée? ou la date de la vignette OFFI? pour ma fille de 6 ans qui a juste le visa d'entrée datant du 1er février que dois-je faire pour elle? merci à vous de me répondre.

Par **moisse**, le **04/09/2015** à **09:41**

Vous devrez renouveler en Préfecture le visa. Prendre rendez-vous à la préfecture de votre lieu d'habitation au moins 2 mois à l'avance, service des étrangers, pour demander un titre de séjour. Il vous sera remis un dossier à remplir, et les documents exigibles pour l'obtention du titre. Votre fille n'est donc pas la fille de votre conjoint, puisqu'elle n'est pas française.